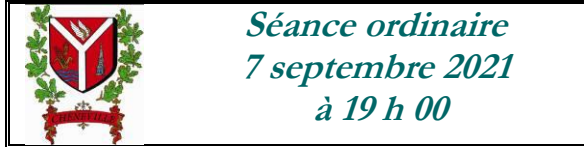


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 7 septembre 2021, à 19 h, à la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois sis au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h devant 3 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2021-09-175

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-176

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 août 2021;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'août 2021.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2021-09-177

Abrogation de la résolution #2020-11-234

ATTENDU la résolution #2020-11-234 par laquelle le conseil a adopté les règlements de concordance #2020-097 modifiant le plan d'urbanisme et #2020-098 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE les règlements ne sont jamais entrés en vigueur puisqu'ils n'ont pas été présentés à la MRC pour approbation, car ils contenaient plusieurs coquilles et ne contenaient pas toutes les dispositions qui devaient être modifiées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville abroge la résolution #2020-11-234 et par le fait même les règlements de concordance #2020-097 et #2020-098.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2021-09-178

Participation municipale – Publication dans la section spéciale « Semaine des municipalités » de *L'Info Petite Nation*

ATTENDU QUE le journal *L'Info Petite Nation* fera paraître le 15 septembre 2021 une section spéciale « *Semaine des municipalités* » visant à souligner la Semaine des municipalités;

ATTENDU QUE cette parution permettra de souligner l'excellent travail des employés municipaux, particulièrement en période de pandémie, et les remercier, en plus de rappeler les services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE la participation municipale demandée pour une demi-page est de 250.00\$ et pour une page est de 500.00 \$, plus les taxes applicables (infographie incluse);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte de publier dans la section spéciale « *Semaine des municipalités* » pour un montant de 287.44 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-23000-191.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2021-09-179

Soumission – Remplacement de la pompe à colonnes et nettoyage du puits de pompage

ATTENDU la réception du rapport d’analyses vibratoires aux 2 pompes installées à la station de pompage d’eau brute;

ATTENDU les conclusions du rapport préparé par *Vibro Mec JPB Ltée* en date du 18 juin 2021;

ATTENDU QU’ il y est mentionné de faire inspecter et évaluer la pompe afin de prévoir son reconditionnement ou remplacement;

ATTENDU QU’ il y a lieu de faire nettoyer le réservoir du puits afin d’assurer la qualité de l’eau distribuée;

ATTENDU la soumission reçue de *Brébeuf Mécanique de procédé Inc.* pour le remplacement de la pompe à colonnes et le nettoyage du réservoir au montant de 28 200.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l’offre de services de *Brébeuf Mécanique de procédé Inc.* pour un montant de 32 422.95 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 03-61000-000 pour la pompe et # 02-41300-526 pour le nettoyage du puits et prise dans le surplus affecté à l’aqueduc.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.4. **Mandat à *Inostaf Solutions* visant le recrutement de candidats au poste d’inspecteur municipal**

Ce sujet est reporté à une session ultérieure

5.5. 2021-09-180

Embauche – Préposé à la bibliothèque

ATTENDU QU’ à la suite du départ pour le cégep de l’employée Létycia Doucet, il est nécessaire de lui trouver un remplaçant;

ATTENDU QUE la responsable de bibliothèque propose l’embauche d’Alexandre Turpin pour la remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville procède à l’embauche d’Alexandre Turpin à titre de préposé à la bibliothèque pour environ 1.5 heure par semaine.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.6. 2021-09-181

Soumission – *Internet Papineau* - Projet sans-fil pour la bibliothèque

ATTENDU QUE certaines composantes du système informatique de la bibliothèque doivent être remplacées afin de bien faire passer les réseaux sans-fil;

ATTENDU la soumission reçue de *Internet Papineau* en date du 30 août 2021 au montant de 1 121.84 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur 1Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de *Internet Papineau* pour un montant de 1 289.83 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes #02-70120-414 et # 02-70230-414 et prise dans le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2021-09-182

Rémunération du personnel électoral

ATTENDU QU' en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités CL.R.Q., C.E-2.2, le Conseil de la municipalité de Chénéville peut établir un tarif de rémunération pour son personnel électoral;

ATTENDU QUE le tarif de rémunération sera le suivant :

1. Rémunération du président d'élection relative à la confection de la liste électorale; à sa révision; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral; et à leurs formations respectives;

- Par électeur 0.85 \$
- Préparation des avis aux électeurs et envoi 300.00 \$
- Le jour du vote par anticipation 384.00 \$
- Le jour du scrutin 578.00 \$
- Par session de formation du personnel électoral 40.00\$

2. Rémunération du secrétaire d'élection équivaut à 75% de la rémunération perçue par le président d'élection à savoir : la rémunération relative à la confection de la liste électorale; à sa révision; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral;

- Par électeur 0.64 \$
- Préparation des avis aux électeurs et envoi 225.00 \$
- Le jour du vote par anticipation 288.00 \$
- Le jour du scrutin 433.50 \$
- Par session de formation du personnel électoral 40.00\$

3. Rémunération des scrutateurs

Taux de 16.88 \$ de l'heure

4. Rémunération des secrétaires du bureau de vote

Taux de 16.20 \$ de l'heure

5. Rémunération du président et des membres de la table de vérification

Taux de 13.50 \$ de l'heure

6. Rémunération du préposé au maintien de l'ordre et à l'information (PRIMO)

Taux de 16.88 \$ de l'heure

7. Rémunération du personnel de la commission de révision

- Réviseur et secrétaire réviseur 18.90 \$ / heure
- Agent réviseur : 16.20 \$ / heure

8. Rémunération relative à la formation du personnel électoral

- Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 40.00 \$ pour toute session de formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte le tarif de rémunération du personnel électoral;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-14000-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle gratuite –Chénéd'Or/FADOQ – Souper de Noël et Journée des aînés

2021-09-183

Demande de salle gratuite – Chénéd'Or/FADOQ – Souper de Noël et Journée des aînés

ATTENDU QUE le Club Chénéd'Or FADOQ demande le prêt de la salle Danny-Legault sans frais pour y tenir son souper de Noël le 11 décembre 2021 et pour la tenue de l'activité « *Journée des aînés* » le 18 mars 2022;

ATTENDU QUE la personne responsable au sein du Club s'engage à respecter et à faire respecter par les participants les mesures sanitaires en vigueur au moment des événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le prêt sans frais de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois pour leur souper de Noël et l'activité « *Jour des aînés* » du Club Chénéd'Or FADOQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Tournoi de golf - Levée de fonds pour l'Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN)

2021-09-184

Tournoi de golf – Levée de fonds - Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (Atelier FSPN)

ATTENDU QUE *l'Atelier FSPN* offre ses services aux personnes vivant avec des limitations fonctionnelles sur tout le territoire de la MRC de Papineau depuis 1987;

ATTENDU QUE le groupe d'apprenants qui sont en employabilité ou en maintien des acquis font annuellement une levée de fonds qui permet aux 40 participants de recevoir des formations plus adaptées pour eux;

ATTENDU QUE *l'Atelier FSPN* organise un tournoi de golf le 25 septembre prochain pour sa levée de fonds 2021;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que :

- Commandite d'un trou au montant minimal de 150.00\$
- Offrir un prix de présence au montant que l'on désire
- Acheter des billets pour le tournoi et le souper

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir cet important organisme pour la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville s'engage à remettre à *l'Atelier FSPN* la somme de 150.00\$ dans le cadre de leur levée de fonds 2021;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2021-09-185

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 819 à # 11 853 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31 août 2021 et dont le total se chiffre à **80 876.66 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **44 192.48 \$**;

QUE,

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **125 069.14 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2021-09-186

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du 1^{er} août 2021 au 31 août 2021 au montant total de **41 090.69 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09-187

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.